

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION PP- 069 - 12600, avenue Fortin

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 2 septembre 2025, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante :

Résolution PP-069 visant à autoriser l'implantation temporaire d'un bâtiment de deux étages comprenant 11 classes modulaires annexées au bâtiment situé au 12 600, avenue Fortin, sur le lot 1 096 519 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

Cette résolution entre en vigueur immédiatement et est déposée au bureau du secrétaire d'arrondissement où elle peut être consultée.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 3 septembre 2025